

Questions orales

Premièrement, les dossiers du service de sécurité actuellement réclamés par la Commission Keable renferment-ils des renseignements sur les activités illégales de gouvernements étrangers au Canada? Deuxièmement, ces dossiers renferment-ils des renseignements sur les activités de recrutement et de subversion des Russes, des Cubains et des Français? Troisièmement, pouvons-nous avoir l'assurance que des renseignements de ce genre ne seront pas, vu les circonstances, donnés à une commission ou à un organisme public si le service de sécurité a des raisons de croire que ces groupes sont sujets à caution? Je demande en outre au ministre qu'on s'abstienne d'agir ainsi tant que chaque personne qui pourrait avoir accès à cette documentation n'aura pas fait l'objet d'une enquête sécuritaire approfondie et obtenu sans réserve l'accès aux renseignements ultra-secrets.

● (1432)

L'hon. Ron Basford (Ministre de la Justice): Je n'ai signé aucune déclaration assermentée adressée à la commission Keable au sujet de la documentation qui lui a été remise ou qui a été refusée en vertu de l'article 41(2) de la loi sur la cour fédérale. Je demande donc au député de me permettre de tenir cette question pour préavis, afin que le solliciteur général actuel ou son prédécesseur qui a signé ces déclarations assermentées puisse répondre.

Monsieur l'Orateur, je suis heureux de noter que cette question révèle nettement que, selon le député certains renseignements concernant la sécurité nationale doivent être refusés à la commission Keable, car telle est la position adoptée par le gouvernement depuis de nombreux mois.

LA POLITIQUE DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE
L'IMMIGRATION QUANT À L'ENTRÉE AU CANADA D'AGENTS
SUBVERSIFS RECONNUS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est toujours avec plaisir que je constate que le ministre trouve mes questions intelligentes. Nous n'avons jamais prétendu, ne fût-ce un seul instant, que ces renseignements devraient être communiqués à la Commission. Nous avons simplement dit que les renseignements qu'il conviendrait de communiquer à la Commission feraient la preuve de l'irresponsabilité du ministre.

J'aimerais que le ministre ainsi que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration répondent maintenant à la question suivante qui fait suite à celle qui a été posée par le député de High Park-Humber Valley: le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a-t-il définitivement adopté pour politique de refuser officiellement ou officieusement aux agents reconnus du KGB d'entrer au Canada? Je veux dire des agents comme ceux qui ont organisé ce dernier réseau d'espionnage dont on pourrait dire qu'il crée un complexe au pays.

Une voix: La C.I.A.

M. Woolliams: N'ayez pas d'inquiétude à ce sujet. Nous savons ce que vous en pensez.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, l'accréditation du personnel d'ambassade relève évidemment de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Quant aux immigrants, ils

font l'objet d'une enquête très serrée avant d'être admis au Canada, surtout en matière de sécurité. C'est ainsi que les choses se passaient sous l'ancienne loi et il en va de même avec la nouvelle.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre ne répond pas par oui ou par non au lieu de nous servir ce verbiage. Son ministère a-t-il décidé, oui ou non, que dorénavant, on . . .

Une voix: Verbiage.

M. Woolliams: Je vois que le ministre de l'Industrie et du Commerce est ici. Je croyais qu'il serait en train de conseiller le premier ministre à la conférence, lui qui est devenu si important pour l'ouest du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Je vais laisser le député de Crowfoot croasser et se saborder auprès de ses commettants.

Des voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Pourrais-je maintenant poser une question au ministre, monsieur l'Orateur? Une fois les contrôles sécuritaires effectués, a-t-on maintenant pour politique de dire «non» aux agents du KGB qui cherchent à entrer au pays? Est-ce oui ou est-ce non?

Une voix: Les deux.

M. Cullen: Monsieur l'Orateur, nous allons faire la moyenne du verbiage dans les questions et dans les réponses et nous allons voir qui arrive en tête à ce sujet. J'ai essayé d'expliquer au député que tous ceux qui veulent être accrédités auprès d'une ambassade quelconque relèvent de mon collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si nous découvrons que quelqu'un qui a demandé son statut d'immigrant reçu est un agent, il est évident que nous lui refusons l'entrée au Canada. Il ne sera pas accrédité à une ambassade si nous nous en rendons compte à temps.

LES PRÉCAUTIONS CONTRE L'ENTRÉE EN FRAUDE D'ARMES AU
CANADA—LES ACTIVITÉS SUBVERSIVES

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, en l'absence du solliciteur général, ma question doit s'adresser au premier ministre suppléant, car elle a trait à la politique du gouvernement. Hier soir, au réseau national de télévision, M. Robert Bourne, chef de la direction de la planification et de l'analyse de la police et de la sécurité, au ministère du solliciteur général, a déclaré qu'un acte de terrorisme se produira inévitablement au Québec. Est-ce bien là la conclusion qu'a tirée le gouvernement des renseignements en sa possession? Et, plus précisément, quelles mesures le gouvernement prend-il pour faire face à cette situation et empêcher l'entrée en fraude d'armes au Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu l'occasion d'entendre ni de lire la déclaration de M. Bourne. Mais je puis dire au député que ce n'est pas la conclusion du gouvernement du Canada. Nous n'avons pas conclu qu'il se produira un acte de terrorisme au Québec; c'est du nouveau pour moi.